

L'an Deux Mil Douze, le cinq avril, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire d'avril qui aura lieu le douze avril Deux Mil Douze.

Le Maire,

SÉANCE DU 12 AVRIL 2012

L'an Deux Mil Douze, le douze avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le cinq avril Deux Mil Douze par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : MM. TESTUT. GROUSSIN. Mme DE PISCHOF. MM. CHEVALARIAS. AUBERT. Mme DELTEIL. MM. AUMASSON. CASOURANCQ. TOUCHARD. BRUN. Mmes BONIN. MAZIERES. PAILLER. BARBA. M. RODRIGUE. Mmes DUPEYRAT. PASTOR. VIGNES. M. FLAMIN

ABSENTS EXCUSES M. BERIT-DEBAT → M. TESTUT
Mme GRAND → M. GROUSSIN
Mme LIABOT → M. AUBERT
M. BERSARS → Mme MAZIERES
M. HUGOT → M. CHEVALARIAS
Mme DALEME → Mme PASTOR

ABSENTS : M. TESTU
Mme AUDY

Monsieur Dominique RODRIGUE est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance. Aucune observation n'étant faite sur le compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est réputé adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (Commune, Assainissement, Lotissement.)

AFFECTATION DES RESULTATS (Commune, Assainissement et Lotissement)

ADOPTION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 (Commune, Assainissement et Lotissement.)

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2012

CHRIST AUX OUTRAGES/CONDITION DE CONSERVATION DE L'ŒUVRE ET MAINTENANCE SANITAIRE DE LA VITRINE/RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE

REGIME INDEMNITAIRE 2012 : VOTE DES MONTANTS GLOBAUX INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

ETUDE PROJET D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES COMBEAUX

REGULARISATION DE VOIRIE CESSION MITOU/COMMUNE

EGLISE ABBATIALE/TRANCHE CONDITIONNELLE 1/AVENANT CONVENTION COORDINATEUR DE SECURITE

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE DIETETICIEN

CREATION EMPLOIS SAISONNIERS 2012

MAJOURDIN : CONVENTION GEOMETRE

ESPACE ECONOMIE EMPLOI/CONVENTION 2012

BIBLIOTHÈQUE – MAINTENANCE LOGICIEL ORPHÉE

JAZZ 2012 : CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS

DEMANDE SUBVENTION - F.D.A.F.

DECONTAMINATION DES SACRISTIES PAR VOIE CHIMIQUE/ATTRIBUTION DES PRESTATIONS

ATTRIBUTION D'UNE AVANCE REMBOURSABLE AU BUDGET LOTISSEMENT 2012

SOCIETE RMI ADISTA/ADSL/AVENANT n°4 AU CONTRAT INITIAL

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 (Commune, Assainissement, Lotissement.)

Le Maire revient dans la salle, Monsieur GROUSSIN conserve la présidence.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs (Commune, Assainissement et Lotissement) de l'exercice 2011, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion (Commune, Assainissement, Lotissement) dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs (Commune, Assainissement et Lotissement) de l'exercice 2011, après s'être assuré que le receveur a remis dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 Janvier 2011 au 31 Décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que les comptes de gestion (Commune, Assainissement, Lotissement) dressés, pour l'exercice 2011, par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur GROUSSIN, Adjoint, après avoir entendu et approuvé ce jour, le compte administratif de l'exercice 2011.

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 du Budget Principal.
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 908 239,63 €.
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit dans le Budget Primitif 2012, soit :

■ Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	604 264,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	303 975,63
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	908 239,63
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-411 953,91
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-49 898,00
Besoin de financement F. = D. + E.	461 851,91
AFFECTATION =C. = G. + H.	908 239,63
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	461 851,91
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	446 387,72

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur GROUSSIN , Adjoint, après avoir entendu et approuvé ce jour, le compte administratif de l'exercice 2011.

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 du Budget Assainissement.
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 150 979,44 €.

▪ Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit dans le Budget Primitif Assainissement 2012, soit :

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	116 032,83
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	34 946,61
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	150 979,44
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	124 147,40
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-190 892,00
Besoin de financement = e + f	66 744,60
AFFECTATION (2) = d.	150 979,44
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	66 744,60
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	84 234,84

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET LOTISSEMENT :

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur GROUSSIN, Adjoint, après avoir entendu et approuvé ce jour, le compte administratif de l'exercice 2011.

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011 du Budget Lotissement.
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 150 979,44 €.
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comme suit dans le Budget Primitif Lotissement 2012, soit :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	27,50
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	27,50
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	28 608,12
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	27,50
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	27,50

ADOPTION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 (Commune, Assainissement et Lotissement.)

Budget Commune 2012 :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 4 095 579 € avec un virement prévisionnel de 675 553.54 € pour la section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 2 538 396 € en dépenses et en recettes.

Le montant des restes à réaliser s'élève en dépenses à 675 790 € et en recettes à 625 892 €. Les dépenses nouvelles s'élèvent donc à 1 862 606 € et les recettes nouvelles à 1 912 504 €.

Le budget prévisionnel est présenté en équilibre en prenant en compte une hausse de 1 % des taux de la fiscalité.

Le Budget Principal est adopté à l'unanimité.

Budget Assainissement 2012 :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 221 104 € avec un virement prévisionnel de 132 918.29 € pour la section d'investissement.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 356 618 € en dépenses et recettes.

Le montant des restes à réaliser s'élève en dépenses à 190 892 €.

Le Budget Assainissement est adopté à l'unanimité.

Budget Lotissement 2012 :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 46 775,00 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 67 635,00 € en dépenses et recettes.

Le Budget Lotissement est adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE 2012

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le produit des taxes fiscales nécessaire à l'équilibre du budget suppose une hausse globale de l'ordre de 1% de ses recettes compte-tenu des dépenses présentées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux suivants pour l'exercice 2012:

- | | |
|---------------------------------------|----------|
| ○ Taxe d'habitation | 12,16 % |
| ○ Taxe foncière propriétés bâties | 33,65 % |
| ○ Taxe foncière propriétés non bâties | 124,80 % |

CHRIST AUX OUTRAGES/CONDITION DE CONSERVATION DE L'ŒUVRE ET MAINTENANCE SANITAIRE DE LA VITRINE/RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Depuis 2010, l'atelier de conservation de peinture MORIN de BERGERAC, assure :

- 1) un suivi climatique de la vitrine (enregistrement des données)
- 2) une surveillance du support et de la couche picturale, dépoussiérage de l'œuvre
- 3) nettoyage de la vitrine

Il se propose de poursuivre son intervention en 2012, pour un montant forfaitaire de 1 495 € TTC. Ce coût prenant en compte la mise à disposition de :

1. 3 matériels de mesure
2. 1 déplacement à deux personnes une fois par an
3. 3 déplacements à une personne (150 € l'intervention) par an et la fourniture de rapport d'intervention

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le contrat correspondant.

REGIME INDEMNITAIRE 2012 : VOTE DES MONTANTS GLOBAUX INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Chaque année, le Conseil Municipal doit fixer l'enveloppe maximale dévolue à l'Indemnité d'Administration et de Technicité et à l'Indemnité Spécifique de Service.

Ces deux primes sont basées sur un montant de référence, par grade bénéficiaire, fixé par décret annuellement et assorti d'un coefficient déterminé par l'Assemblée.

Le calcul prend en compte l'effectif au 01 janvier 2012 :

- pour l'Indemnité d'Administration et de Technicité un coefficient de 2,70 portant le crédit global maximum pour 2012 à 67 583 € (pour 54 agents).
- pour l'Indemnité Spécifique de Service 2012 : un coefficient de 4,5 pour un crédit global maximum de 4 886 € (pour 3 agents).

Le Conseil Municipal, adopte ces propositions à l'unanimité.

ETUDE PROJET D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES COMBEAUX

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

La présente convention a pour objet la réalisation d'un fond de plan au 1/500ème et des mètres, pour l'aménagement d'une voie douce de 3 mètres sur l'emprise du Chemin des Combeaux avec création de trottoirs d'une voirie de 5,5m de large.

Les honoraires de la Société IDESSIN s'élèvent à 3 970,752 € TTC.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention correspondante,

- dit que la dépense sera imputée à l'opération voies et réseaux du budget principal.

REGULARISATION DE VOIRIE CESSION MITOU/COMMUNE

Sujet retiré de l'ordre du jour.

EGLISE ABBATIALE/TRANCHE CONDITIONNELLE 1/AVENANT CONVENTION COORDINATEUR DE SECURITE

Rapporteur : Monsieur Jacques AUBERT

Il convient d'avoir recours à un bureau de contrôle afin d'assurer une mission « Sécurité Protection Santé » du chantier sur cette nouvelle tranche.

Le Cabinet SPS Périgord, ayant assuré cette mission sur la tranche ferme, propose de poursuivre son intervention sur cette seconde phase pour un montant forfaitaire de 1 080 €.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention correspondante,

- dit que la dépense sera imputées au budget principal, opération « restauration patrimoine », marché église abbatiale, tranche conditionnelle 1.

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE DIETETICIEN

Rapporteur : Madame Sarasvady GRAND

Afin de répondre aux évolutions réglementaires, article 1 de la loi n°2010-874 du 27 juillet 2012 et du Décret n°2011-1227 du 30 septembre 2011, relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire, la Collectivité a souhaité bénéficier d'un accompagnement dans le suivi et l'élaboration des menus.

Consultée, l'Association des Œuvres Laïques de PERIGUEUX se propose d'assurer cette prestation pour un montant total de 840 € HT la première année et 630 € pour les années suivantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer le contrat correspondant qui débutera le 1^{er} Mai 2012.

CREATION EMPLOIS SAISONNIERS 2012

Rapporteur : Monsieur Jean-François GROUSSIN

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour renforcer les services communaux, il est proposé la création de 4 postes d'agents non titulaires pour une période de 15 jours allant du 1^{er} juillet au 31 août 2012 inclus, en faveur de jeunes étudiants majeurs résidant sur la Commune afin de leur procurer une 1^{ère} expérience professionnelle.

La durée hebdomadaire est fixée à 35 heures avec une rémunération calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique 2^{ème} c.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité.

MAJOURDIN : CONVENTION GEOMETRE

Rapporteur : Monsieur Jean François GROUSSIN

Le lancement du lotissement de Majourdin, phase 1, nécessite la réalisation :

- du piquetage de la voie sud et du bassin d'orage,
- le bornage des lots ainsi qu'un piquetage approximatif des bâtiments sur ces lots

Une consultation des cabinets de géométrie a été lancée le 21 février 2012.

Il est proposé de retenir la proposition du Cabinet LINARES, pour un montant 9 568,00 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention de géomètre,

- dit que la dépense sera imputée au budget LOTISSEMENT.

ESPACE ECONOMIE EMPLOI/CONVENTION 2012

Rapporteur : Madame Françoise LIABOT

L'Espace Economie Emploi est un lieu d'animation, de coordination, des dispositifs d'insertion, de formation autour de six axes principaux : les services d'information et d'orientation, la formation, l'emploi, les porteurs de projets et d'entreprise.

Il est proposé de reconduire pour 2012 l'aide financière de 0,30 €/h soit 1 269,90 € annuels pour 4233 habitants.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention correspondante.

BIBLIOTHÈQUE – MAINTENANCE LOGICIEL ORPHÉE

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

L'informatisation de la Bibliothèque Municipale a été réalisée en 1998 en concertation avec la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Cette réalisation s'inscrivait dans le cadre de la constitution d'un réseau départemental regroupant dans un premier temps 18 bibliothèques.

Un groupe de travail constitué, pour réfléchir sur ce dossier, a arrêté son choix sur le logiciel ORPHÉE.

Il est demandé à l'Assemblée de renouveler ce contrat de maintenance avec la Société C3RB Informatique.

Le montant de la redevance trimestrielle s'élève à 93,33 € HT.

Il est proposé de conclure un engagement annuel, à compter de mai 2012, pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention correspondante.

JAZZ 2012 : CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

L'organisation du festival nécessite la distribution, dans les commerces locaux, d'affiches et programmes sur le secteur de Périgueux pour la promotion de cet évènement.

Il est proposé de créer quatre emplois occasionnels, qui interviendront sur la semaine précédant la manifestation à hauteur maximum de 4 heures chacun.

La rémunération sera basée sur le premier indice du grade d'Adjoint technique 2^{ème} c.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité.

DEMANDE SUBVENTION - F.D.A.F.

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Dans le cadre de la Charte d'adhésion au Catalogue Départemental, signée en 2005 avec la Bibliothèque Départementale de Prêt, positionnant Chancelade comme centre de ressources, des aides sont accordées par le Conseil Général en fonctionnement selon le plan de financement suivant pour 2012 :

Il est proposé de solliciter une aide au titre du Fonds D'Aide au Fonctionnement selon le plan de financement suivant :

Plan de financement 2012

Etabli dans le cadre de la Carte Documentaire Départementale N° 2

Fonds d'aide au Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Conseil Général
		Ville de Chancelade	
Emploi			
* un adjoint d'animation (17,5 heures hebdomadaires) (prix de revient horaire:13,59)	12366,90	6 183,45	6183,45
Soutien à la formation	400,00	200,00	200,00
Total	12 766,90	6 383,45	6383,45

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve ces propositions, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'application de cette décision,
- sollicite du Conseil Général l'attribution des subventions telles que définies ci-dessus

DECONTAMINATION DES SACRISTIES PAR VOIE CHIMIQUE/ATTRIBUTION DES PRESTATIONS

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Conformément à la décision de l'Assemblée du 6 février 2012, une consultation, concernant la décontamination des objets d'art religieux stockés actuellement, dans la sacristie de l'église abbatiale, a été lancée sous forme adaptée.

L'Entreprise CAPREDON a été retenue pour un montant de 4 738,55 € TTC.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité,

- dit que la dépense sera imputée à l'opération « restauration patrimoine » section d'investissement du budget principal.

ATTRIBUTION D'UNE AVANCE REMBOURSABLE AU BUDGET LOTISSEMENT 2012

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Il est proposé à l'Assemblée d'attribuer au Budget Communal du Budget Lotissement une avance d'un montant de 39 000 € afin de couvrir les prévisions budgétaires 2012.

Cette avance sera remboursée au Budget Principal à la réalisation de l'emprunt finançant les travaux de viabilisation.

Cette avance est effectuée par débit du compte 27638 du Budget Primitif communal 2012 et crédit du compte 16874 du Budget Lotissement.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité.

SOCIETE RMI ADISTA/ADSL/AVENANT n°4 AU CONTRAT INITIAL

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

La Commune a souscrit deux contrats, avec prise d'effet au 01/02/2008 avec la Société RMI ADISTA (délibération D78/07) concernant l'accès internet ADSL et de télé sauvegarde pour la Mairie.

Concernant le contrat de télé sauvegarde, la Commune se dotant de nouveaux logiciels, il convient d'ici la fin de l'année, de sauvegarder un volume de données supérieur (précédemment une volumétrie de 20 GO) sur le serveur. L'avenant N°4 portera la redevance mensuelle à 121,00€ HT (précédemment 92,05 €) pour 50 GO de sauvegarde.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer l'avenant n°4 au contrat ADISTA.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

ACQUISITION TERRAIN LACHAUX – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Il est rappelé que par décision du 14 novembre 2011, l'Assemblée s'est proposée favorablement pour l'acquisition de la parcelle située section AB n°395 a et z aux Combeaux (1768 m²) et appartenant à Madame LACHAUX.

Il avait été précisé que cette acquisition immobilière se situait en zone AU1 du P.L.U. dans un environnement pavillonnaire proche d'une zone commerciale.

Monsieur TESTUT indique que cette opération à l'urbanisation immédiate serait susceptible de bénéficier d'une aide parlementaire à hauteur de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, sollicite l'attribution d'une subvention parlementaire à hauteur de 10 000 €.

ATTRIBUTION D'UNE AVANCE REMBOURSABLE AU BUDGET LOTISSEMENT 2012

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Il est proposé à l'Assemblée d'attribuer au Budget Communal du Budget Lotissement une avance d'un montant de 39 000 € afin de couvrir les prévisions budgétaires 2012.

Cette avance sera remboursée au Budget Principal à la réalisation de l'emprunt finançant les travaux de viabilisation.

Cette avance est effectuée par débit du compte 27638 du Budget Primitif communal 2012 et crédit du compte 16874 du Budget Lotissement.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité.

AGENDA 21 : INDEMNITE FORFAITAIRE

Rapporteur : Monsieur Jean-François GROUSSIN

Monsieur GROUSSIN, Adjoint délégué, rappelle à l'Assemblée que le Comité de Pilotage de l'Agenda 21 est mis en place depuis le 13 mai 2009.

Il indique que, prochainement, le Conseil Municipal aura à se prononcer sur l'agenda communal. Le document final est non seulement le résultat d'une trentaine de réunions mais également d'un fort investissement de l'ensemble des membres du Comité.

Il est précisé que Monsieur LABARRE, plus particulièrement, s'est chargé de reproduire, à ses frais, un certain nombre de documents (compte-rendu, document de travail).

Aussi, compte-tenu que ses fonctions, au sein du Comité ne sont pas rémunérées, il est proposé pour le remboursement de ces divers frais, de lui attribuer une indemnité forfaitaire de 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition, à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 30.

